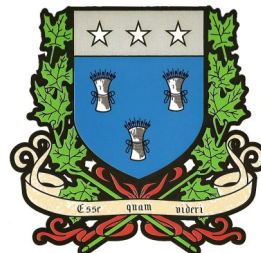


# INFORMATIONS MUNICIPALES

NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE



(Vol. 29, n° 7) 31 mars 2020



## La municipalité se met en pause

### **Fermeture complète de la bibliothèque et du chalet des loisirs**

La municipalité de Napierville désire vous informer de la fermeture complète de la bibliothèque ainsi que du service des loisirs et ce, à compter d'aujourd'hui.

En respect des demandes ministérielles quant à la fermeture complète des services jugés non essentiels, nous avons pris la décision qu'en plus d'interdire l'accès au public, la responsable de la bibliothèque et les responsables des loisirs ne prendront plus les appels.

La bibliothèque et le service des loisirs seront donc complètement fermés, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Pour ce qui est du Service des loisirs, dès le retour à la normale de la situation, nous vous informerons du maintien ou du report des activités estivales et nous transmettrons les modalités relatives au remboursement des cours et activités.

Pour ce qui est de la bibliothèque, nous vous invitons à conserver vos livres à la maison durant cette période, aucun frais ne vous sera facturé pour retard dans le retour des livres jusqu'à un retour à la normale.

**Nous vous remercions de votre compréhension !**

### **Fermeture de parcs et espaces de jeux**

Le conseil municipal a pris la décision d'interdire l'accès aux parcs et terrain de jeux de la municipalité.

Ces espaces seront fermés à compter d'aujourd'hui et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Dans le contexte entourant l'évolution de la situation du COVID-19 et suivant les recommandations ministérielles interdisant tout rassemblement intérieur et extérieur, il devient primordial de prioriser la santé et la sécurité des citoyens. Les espaces de jeux et les parcs sont des lieux où la distanciation sociale devient plus difficile à contrôler et à appliquer.

De plus, nous sommes conscients que profiter de l'air frais à l'extérieur demeure important tout comme l'activité physique. Nous vous recommandons d'effectuer des marches tout en gardant vos distances, de pratiquer de l'exercice physique à la maison ou sur les limites de votre terrain.

Le conseil municipal compte sur la collaboration des citoyens afin de respecter cette décision mise en place afin de réduire au maximum les chances de propagation de la COVID-19.

**Nous comptons sur bienveillance !**

**Ligne Info Coronavirus 1 877 644 4545**

Suivez nous sur la page Facebook de la municipalité  
ou sur le site de la municipalité au [www.napierville.ca](http://www.napierville.ca)



## Nous sommes là pour vous

Les employés de l'hôtel de ville demeurent disponibles, en télé-travail afin de répondre aux besoins essentiels des citoyens, par téléphone ou encore par courriel. L'équipe des travaux publics est également en place, à effectif réduit, afin de diminuer tout risque de contamination et nous permettre de répondre tout au long de cette difficile période de manière efficace.

### Abaissement du taux d'intérêt

Lors de la séance spéciale tenue à huis clos à l'hôtel de ville, ce 30 mars dernier, les membres du conseil municipal ont décrété l'abaissement des taux d'intérêt à 0% pour tous les comptes en souffrance concernant les taxes municipales. Cette mesure exceptionnelle est effective à partir de maintenant et ce jusqu'à nouvel ordre.

Les membres du conseil municipal souhaitent vous rappeler que cette mesure est exceptionnelle et ne devrait être considérée qu'en dernier recours. Les contribuables qui sont en mesure de payer doivent plus que jamais faire preuve de solidarité et acquitter leur paiement tel que prévu, cela est essentiel pour assurer le maintien des services offerts par la municipalité.

Lors de la cessation de cette mesure, le taux d'intérêt en vigueur sera applicable peu importe le solde accumulé pendant cette période.

### ABRI D'AUTOS TEMPORAIRE

Comme plusieurs personnes utilisent les services de professionnels pour retirer leur abri d'auto temporaire, la municipalité reporte la date limite de retrait au 31 mai 2020.

## Aidez-nous à vous aider

### Comment disposer des gants et lingettes utilisés

Vous devez prendre conscience qu'il est nécessaire de ne pas disposer des lingettes et gants de latex utilisés aux moyens du réseau sanitaire via les cabinets d'aisance. (Toilettes).

Une telle façon de faire risque d'endommager les pompes des stations de pompages.

N'oubliez pas, nous sommes présentement en mesure d'urgences et de ce fait il est plus difficile d'avoir recours à de la main-d'œuvre spécialisée

**Votre collaboration est importante !**

### LA PRÉVENTION DES INFECTIONS : Une responsabilité collective



Mise en œuvre des protocoles en milieux de soins



Adoption des mesures d'hygiène reconnues



Jetez vos mouchoirs



Lavez vos mains

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

Votre gouvernement

Québec

**RAPPELEZ-VOUS .... ÇA VA BIEN ALLER**